

La démarche d'investisseur responsable de Bpifrance Investissement

La société de gestion Bpifrance Investissement, filiale d'investissement en fonds propres de Bpifrance, poursuit une politique d'investissement responsable en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place.

Cette démarche d'investisseur responsable est totalement cohérente avec les orientations et les objectifs que poursuit Bpifrance Investissement par son activité de renforcement des fonds propres et d'accompagnement au développement des TPE, PME et ETI, en participant au développement de l'économie dans un modèle durable tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des capitaux investis.

Cette politique d'intégration générale de critères ESG et d'engagement (incitation à mieux faire et accompagnement) constitue une démarche positive, qui veut contribuer à la diffusion dans le monde économique de l'attention portée aux questions ESG.

Elle répond également à une demande de plus en plus forte de la plupart des souscripteurs institutionnels

Une politique ESG formalisée

Bpifrance Investissement prend en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans sa stratégie d'investissement, de développement et d'accompagnement des entreprises, tant dans son activité d'investissement direct que dans celle de fonds de fonds.

Sa politique ESG s'articule autour :

des quatre priorités de responsabilité sociétale sur lesquelles Bpifrance s'est engagé à porter ses efforts :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin,

et de quatre grands thèmes et quatorze domaines :

Gouvernance	
	Transparence et équilibre
	Anticipation
Capital humain	
	Emploi et politique sociale
	Gestion des emplois et compétences
	Diversité et égalité des chances
	Bien-être au travail
	Climat et dialogue social
Environnement	
	Politique environnementale et système de management
	Energie et gaz à effet de serre
	Intrants et déchets
	Maîtrise des autres impacts environnementaux
Parties prenantes	
	Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs
	Qualité et satisfaction des clients
	Relations avec les autres parties prenantes externes

Des engagements publics

Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)¹ promus par l'ONU, en cohérence avec son adhésion aux valeurs du Groupe Caisse des Dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance.

Acteur significatif de l'accompagnement et du financement des entreprises dans la transition écologique et énergétique tant en direct que par son soutien à des fonds dédiés, Bpifrance a également signé la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency. Bpifrance s'est ainsi engagé, comme le Groupe Caisse des Dépôts, à mesurer l'empreinte carbone de son portefeuille coté et à en assurer le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone, et sur une politique charbon.

Mise en œuvre dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

En phase de due diligence, Bpifrance Investissement réalise un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil permettant d'identifier ses enjeux ESG prioritaires en fonction de son méga secteur d'activité et de sa taille.

Cet état des lieux permet de:

- Repérer, le cas échéant, des risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir ;
- Identifier quelques enjeux déterminants pour chaque entité investie ;
- Sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès.

¹ CDC Entreprises a adhéré aux PRI en 2010, le Fonds Stratégique d'Investissement en 2011

Outre l'analyse des risques, cet état des lieux ESG a pour objectif, sur la base d'un diagnostic partagé, de déterminer et déclencher des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Cette analyse ESG est intégrée à chaque dossier d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Réalisée en interne, elle peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Les conclusions de cet état des lieux figurent dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et l'engagement de progrès de l'entreprise est concrétisé par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, Bpifrance Investissement sensibilise et accompagne le dirigeant, en vue d'une meilleure prise en compte par l'entreprise des enjeux de développement durable les plus pertinents pour celle-ci.

L'accompagnement des dirigeants nécessite un suivi qui repose sur un dialogue régulier avec l'investisseur, où le point est fait sur les évolutions constatées concernant les enjeux clés ESG de l'entreprise.

<u>Tous les OPVCM gérés directement par Bpifrance Investissement</u> prennent simultanément en compte les critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. Les modalités de prise en compte sont adaptées aux stades de développement des entreprises investies.

Mise en œuvre dans l'activité de fonds de fonds

Bpifrance Investissement engage également avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie dans le « due diligence pack » un questionnaire ESG, portant d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur.

Ensuite, pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Elle leur demande un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur la société de gestion (en tant qu'entreprise, et dans son métier d'investisseur) et sur les entreprises sous-jacentes. Les réponses sont ensuite consolidées au niveau de Bpifrance Investissement.

Les gestionnaires de fonds auxquels souscrit Bpifrance Investissement s'engagent notamment à prendre les dispositions nécessaires pour que les sociétés cibles et leurs filiales participent à la démarche socialement responsable promue par elle, et progressent dans leur prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise, selon la démarche générale de Bpifrance Investissement et en intégrant particulièrement ses quatre priorités.

Les gestionnaires de fonds et les entreprises investies sont priés de mettre en place des outils qui assurent la transparence de leur gestion/activité. Ils doivent remplir des obligations de reporting permettant à Bpifrance Investissement un suivi régulier des activités de ses partenaires.

L'ensemble des fonds et entreprises doivent par ailleurs répondre aux exigences de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Retrouvez la liste des OPCVM gérés par Bpifrance dans son activité de fonds de fonds.